



Au Conseil Intercommunal

Préavis 10/2023 (législature 2016-2021)

Concernant une demande de crédit exceptionnel de **CHF 38'028.85.00 TTC** destiné à financer une étude de faisabilité de construction d'un complexe scolaire (classes 5P à 8P) à Saint-Cergue

Membres du CODIR responsables :

M. Paul MÉNARD, membre CoDir, Dicastère Finances

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le CoDir AISGE a décidé, dans sa séance du 14.09.2022, de confier au bureau AR·R une demande d'étude de faisabilité d'un projet de complexe scolaire destinée à des élèves de 5-6P et 7-8P. L'objectif de celle-ci était d'obtenir une vision financière et « technique » en vue de la comparer au projet initial en cours à Arzier-Le Muids.

Le présent préavis vise à régulariser les montants engagés en septembre 2022.

Contexte

Le CSI (Centre Scolaire Intercommunal), selon le concours d'architecture réalisé en 2015, comprendra deux bâtiments distincts (B1 et B2). Le premier bâtiment (B1), qui a obtenu le permis de construire par décision du Tribunal fédéral le 17 mars 2022 avec la levée des toutes les oppositions, accueillera les élèves de 5P-6P des 5 communes membres de l'AISGE, actuellement enclassés dans les écoles des villages. Un second bâtiment (B2) devra être construit sur les mêmes parcelles afin d'accueillir les élèves de 7P-8P, actuellement enclassés dans les collèges de Genolier.

Le rapport de l'entreprise Microgis, relatif à l'évolution démographique sur les cinq communes AISGE, a démontré que les deux bâtiments du CSI à Le Muids, tels que prévus au moment du concours, seront indispensables à court terme au vu du nombre d'élèves à accueillir. La Municipalité d'Arzier-Le Muids a donc présenté un préavis en 2022, demandant un crédit pour une étude additionnelle concernant ce 2^e bâtiment, sur la base du rapport Microgis.

Au vu des nombreuses questions financières liées à cette double construction, le CoDir AISGE s'est intéressé à une solution de rechange avec une possibilité de construction d'un seul bâtiment pour les 4 niveaux, 5P à 8P, sur un terrain communal situé aux Cheseaux-Dessus, sur proposition de la Municipalité de Saint-Cergue.



L'étude complète de ce bâtiment unique à Saint-Cergue a été présentée, par les architectes, à tous les municipaux des cinq communes membres, lors d'une séance spéciale le 3 février 2023 à Genolier. Après analyse approfondie, le CoDir AISGE a renoncé à ce projet et s'est déterminé en faveur du projet initial à Le Muids.

Coûts engagés

Les montants suivants ont été engagés pour cette étude de faisabilité :

Eléments	Total
Honoraires d'architectes	CHF 34'500.00
Présentations au CoDir et aux membres des Conseils communaux	CHF 810.00
TVA 7,7%	CHF 2718.87
Total TTC à payer	CHF 38'028.85

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, le Comité directeur de l'AISGE demande au Conseil Intercommunal de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal

- Vu le **préavis 10/2023**, concernant une demande de crédit exceptionnel de **CHF 38'028.85.00 TTC** destiné à financer une étude de faisabilité de construction d'un complexe scolaire (classes 5P à 8P) à Saint-Cergue
- Oui le rapport de la commission de Gestion/Finances
- Oui les conclusions du rapport de la commission précitée
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- D é c i d e**
- d'adopter le préavis 10/2023**, concernant une demande de crédit exceptionnel de **CHF 38'028.85.00 TTC** destiné à financer une étude de faisabilité de construction d'un complexe scolaire (classes 5P à 8P) à Saint-Cergue
 - de financer ce dernier par la trésorerie courante**

Ainsi adopté par le CoDir AISGE le 8 novembre 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

AU NOM DU CODIR (Comité de Direction) :

La Présidente, Evelyne ROTH 

La Secrétaire générale, Dominique ALTHAUS 



Annexe : étude de faisabilité d'AR-R